

Infos pratiques

Communauté de Communes
« Les Vosges Côté Sud-Ouest »
43 rue de la République
88260 DARNEY
Tél. : 03.29.09.43.16
Email : contact@vosgescotesudouest.fr
Site internet : www.vosgescotesudouest.fr
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h
Le vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h

Antenne de Lamarche

ZA Chéri buisson
Tél. : 03.29.09.43.43
Horaires d'ouverture au public :
Lundi, mardi, jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Mercredi : 8h30-12h / fermée l'après midi
Vendredi : 8h30-12h / 14h-16h

Antenne de Monthureux-sur-Saône

Tél. : 03.29.09.86.25
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

Maisons de Services au Public

Lieu	Horaires d'accueil
Darney CCVCSO 43 rue de la République	Catherine LADIER Lundi, mardi, jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h Mercredi : 8h30-12h Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h
Monthureux/Saône 61 rue du Pervis	Joëlle JAEGER Lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h
Lamarche Antenne de la CC ZA chéri Buisson	Laurène TISSERAND Lundi : 8h30-12h / 13h30-17h Mercredi : 13h30-17h Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h
Dombrot-le-sec Mairie 161 rue du Centre	Laurène TISSERAND Mardi et Jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h Mercredi : 8h30-12h

Bulletin Communication

Tirage : 7 000 exemplaires

Imprimeur : Socosprint

Date de parution : Sept. 2018

Directeur de la publication :

Bernard SALQUEBRE

Comité de Communication / Rédaction :

B. SALQUEBRE, R. THIERY, E. LAURENT,
S. BINCKLY, J. KREMP, C. REIS DE BARROS

Conception : Sabine BINCKLY

Permanences des partenaires

À Darney

Partenaires	Permanences
Mission Locale	Mardi après-midi sur RDV 03.29.29.89.65
Jeunes Prêts à Bosser	Sur RDV 03.29.29.89.65
Conciliateur de justice	Sur RDV 03.29.09.43.16
Assistante sociale CAF	Mardi de 9h à 12h Reste de la semaine sur RDV 03.29.07.00.93
Centre d'Addictologie de l'Ouest Vosgien	Vendredi sur RDV 03.29.94.35.31
Fédération Médico-Sociale/ Référent RSA	Sur RDV 03.29.31.88.20
Fédération Médico-Sociale/ Référent logement	Sur RDV 03.29.31.88.20
CPAM	Jeudi 9h à 12h sans RDV
ADALI - Médiation Familiale	Sur RDV- adavie@adavie.fr 03.29.06.19.82

À Lamarche

Partenaires	Permanences
Assistante sociale et psychologue – MSVS Vittel	Sur RDV 03.29.08.02.33
Médiation familiale	Sur RDV 03.29.06.19.82
Conciliateur de justice à la mairie de Lamarche	Sur RDV 03.29.09.50.11
Mission Locale - Plaine des Vosges	Sur RDV 03.29.94.07.60
CSAPA - Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	Sur RDV 03.29.94.35.31
Fédération Médico-Sociale	Sur convocation

À Monthureux-sur-Saône

Partenaires	Permanences
Mission Locale Epinal	Mardi matin sur RDV 03.29.82.23.05
Assistante sociale MSVS Vittel	Mardi matin sur RDV 03.29.09.89.89
Cap Emploi	Sur convocation
Jeunes Prêts à Bosser	Sur RDV 03.29.29.89.65
Fédération Médico-Sociale / Référent RSA	Sur RDV 03.29.31.88.20
Gendarmerie Nationale	Mardi 16h-18h / Samedi 10h-12h
Atelier de Développement de Darney	Mardi des semaines impaires 14h-16h



Les Echos de l'Interco



Darney (siège) · Ainville · Ameuvelle · Attigny · Belmont-lès-Darney · Belrupt · Bleurville · Blevaincourt · Bonvillet · Châtilon-sur-Saône · Claudon · Damblain · Dombasle-devant-Darney · Dombrot-le-Sec · Dommartin-lès-Vallois · Escles · Esley · Fignéville · Fouchécourt · Fraix · Frénois · Gignéville · Godoncourt · Grandrupt-de-Bains · Grignoncourt · Hennezel · Isches · Jésonville · Lamarche · Lerrain · Lignéville · Lironcourt · Marey · Martigny-les-Bains · Martinville · Mont-lès-Lamarche · Monthureux-sur-Saône · Morizécourt · Nonville · Pont-lès-Bonfays · Provenchères-lès-Darney · Regnéville · Relanges · Robécourt · Romain-aux-Bois · Rozières-sur-Mouzon · Saint-Baslemon · Saint-Julien · Sans-Vallois · Senaide · Senonges · Serécourt · Serocourt · Les Thons · Tignécourt · Tollaincourt · Les Vallois · Villotte · Vioménil · Viviers-le-Gras

Madame, Monsieur,

Voici déjà la rentrée !

Après cette période estivale, nous repartons à plein régime et souhaitons bonne rentrée à nos élèves, aux enseignants, encadrants et personnels travaillant au sein des écoles maternelles et primaires, des micro-crèches, des services périscolaires et cantines dans le contexte d'uniformisation des tarifs et de généralisation des services périscolaires et de loisirs extrascolaires sur notre territoire.

Notre bulletin "Les Echos de l'Interco" vous informe en principal des décisions prises par vos élus communaux et qui conditionnent la mise en place des actions par nos responsables salariés à nos côtés.

Notre structure évolue sans cesse : vous trouverez l'organisation au 1er septembre 2018 qui résulte d'élections, de promotions, de recrutements pour nouveaux services afin de faire fonctionner l'ensemble avec cohérence et efficacité.

Il est important à nos yeux de souligner les actions conduites auprès des acteurs du territoire et qui se traduisent par :

- le soutien aux entreprises formalisé par la décision de mise en place d'un dispositif d'aides et l'organisation d'un premier forum
- le soutien à l'activité touristique par la convention d'objectifs auprès de l'Office de tourisme intercommunal lui donnant les moyens et l'instauration de la taxe de séjour.
- le soutien aux associations qui se concrétise par le versement d'aides et là aussi par l'organisation d'un premier forum le 15 septembre.

Et pour votre complète information, nous vous souhaitons bonne lecture.

Nouveau vice-président : M. Didier HUMBERT



" C'est avec beaucoup de plaisir que je me suis présenté pour l'élection du Vice-Président aux services à la population. Je tiens à présenter tous mes remerciements aux Maires et Adjoints qui m'ont apportés leurs suffrages et à rassurer les autres pour mon dévouement vis-à-vis de la Com Com. Je suis un Vice-Président à leur écoute, comme je le suis dans mon village. Je remercie aussi le Président Bernard Salquère pour son soutien.

Dans les semaines à venir, je vais rencontrer le personnel des crèches, des haltes garderies et des écoles, pour prendre les mesures nécessaires à leur bon fonctionnement et pour le bénéfice des enfants.

Je souhaite une bonne rentrée à toutes et à tous. Vous pouvez compter sur moi, votre dévoué Vice-Président, Didier Humbert. "

Vice-président en charge des Services à la population élu lors du Conseil Communautaire du 25 juin 2018.



56 ans
4 enfants



Inséminateur
chez Elitest



Maire de Martigny-Les-bains depuis mars 2014.

Elu depuis 1995, d'abord comme conseiller municipal, puis comme adjoint de 2001 à 2014.

Membre du Syndicat Intercommunal du Développement du Canton de Lamarche depuis 1995 jusqu'au 31 décembre 2003.

Vice-président de la Communauté de Commune des Marches de Lorraine de mars 2008 à janvier 2017.

Bernard SALQUEBRE



Liaison Chaufferie bois / MSAP de Monthureux/S.

Dans le cadre des futurs aménagements de la Maison de Services au Public de Monthureux-sur-Saône (MSAP), la Communauté de Communes a engagé, cet été 2018, des travaux afin de **relier le bâtiment à la Chaufferie-Bois situé à côté du Gymnase intercommunal**. Cette Chaufferie-Bois alimente déjà en chauffage le Collège, le Gymnase Intercommunal, la Maison pour Tous et les Ecoles Maternelle et Primaire.

D'un montant de 49 128€ HT, ces travaux ont été réalisés par la société IDEX, actuellement en charge de la gestion et la maintenance de la Chaufferie-Bois. Ils sont subventionnés à hauteur de 39 302,40€ HT (80%) par le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).



Travaux de rénovation du Gymnase intercommunal de Monthureux/S.

Construit en 1994, le Gymnase Intercommunal de Monthureux-sur-Saône va trouver une seconde jeunesse au travers d'une **rénovation thermique complète**, d'une **mise aux normes d'accessibilité** et d'une **extension de 20 m²**.

Les objectifs de ces travaux sont multiples : amélioration du confort d'utilisation, baisse de la déperdition de chaleur et de la consommation énergétique. Ils commenceront en fin d'année 2018 et devraient s'étaler sur 4 mois. La Communauté de Communes est accompagnée dans ces travaux par le maître d'œuvre Fabrice MICAIEFF, Architecte, assisté de Bertrand MARTIN, Bureau d'Etudes Thermique EFFI MAIT. D'un montant de 388 457,32€ HT, ils sont subventionnés à hauteur de 256 407€ HT (66.01%) :

- 38 360€ HT (09.87%) du Programme TEPCV
- 75 829€ HT (19.52%) du Département des Vosges
- 142 218€ HT (36.61%) du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

Ce projet a été réalisé en cohérence avec la politique de Développement Durable du Territoire porté par la Communauté de Communes.

Jérémy KREMPP, Responsable environnement et développement durable

Les droits et devoirs des propriétaires riverains d'un cours d'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transférée aux collectivités territoriales. Elle permet aux collectivités d'appréhender les problématiques hydrographiques et hydrologiques à une échelle plus locale. Pour autant, les droits et les devoirs des propriétaires riverains restent inchangés.

DROITS des propriétaires

Est-ce que le cours d'eau m'appartient ?

OUI, pour le foncier : lorsque le cours d'eau traverse une propriété, son lit appartient au propriétaire du terrain, **mais pas l'eau**, considérée comme ressource vitale et universelle. Lorsque le cours d'eau délimite deux propriétés, son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire.

Art. L.215-2 du Code de l'Environnement

Est-ce que je peux utiliser l'eau ?

OUI, mais à des fins domestiques, même si l'eau est un bien commun. **Des conditions réglementaires particulières s'appliquent néanmoins à chaque cas de figure** (se renseigner en mairie/DDT).

Art. 644 du Code Civil et L.214-2, L. 214-18 et R.214-5 du Code de l'Environnement

Est-ce que je peux pêcher librement ?

OUI, le propriétaire riverain a le droit de pêche jusqu'à sa limite de propriété (milieu du cours d'eau), **sous réserve de disposer d'une carte de pêche**.

NB : le propriétaire peut signer un bail de pêche avec une association ou fédération, laissant ainsi accès aux autres pêcheurs membres de l'association.

Art. L. 435-4 et R435-34 à 39 du Code de l'Env.

DEVOIRS des propriétaires

Est-ce à moi de réaliser l'entretien ?

OUI, « le propriétaire riverain est **tenu à un entretien régulier du cours d'eau**, qui a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son état écologique [...], **notamment par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements flottants ou non, par élagage, ou recépage de la végétation des rives** ». *Art. L.215-14 du Code de l'Environnement*

NB : l'entretien **mécanisé** et les travaux « lourds » comportant un **risque de modifier le profil du cours d'eau, sont interdits, sauf accord préalable de la Police de l'Eau** (DDT). Le désherbage chimique est également interdit.

En cas de manquement, l'organisme compétent, peut, à la suite d'une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai déterminé, y pourvoir d'office à la charge du propriétaire. *Art. L.215-16 du Code de l'Environnement*

Est-ce que je peux refuser le droits de passage ?

OUI, et NON :

- En cas de bail de pêche, le propriétaire est tenu de laisser l'accès aux **membres de l'association/fédération**.

- Dans le cadre de **Travaux Déclarés d'Intérêts Généraux**, le propriétaire est tenu de laisser l'accès à ses terrains aux fonctionnaires, agents assermentés, entreprises et engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation des travaux. *Art. L.435-6, L.435-7 et L216-4 du Code de l'Environnement*

Concernant la navigation, le passage de l'embarcation ne peut être interdit. Seul le débarquement sur la rive peut l'être.

Pour toute question concernant une intervention mécanisée en bordure ou dans le cours d'eau, ou simple interrogation relevant de la réglementation sur l'eau vous pouvez contacter le bureau de la Police de l'Eau à la DDT au 03.29.69.12.12.

Johanna BELLOCQ, Chargée de mission environnement

Succès garanti pour le Forum de l'Emploi 2018



Le 13 Juin dernier s'est déroulé le Forum de l'Emploi, de l'Apprentissage et de l'Insertion à Monthureux-sur-Saône. Une cinquantaine de stands ont permis d'accueillir plus de **200 participants**, un succès garanti pour cette 1^{ère} édition ! Les employeurs locaux, les agences d'interim, les centres de formation et les organismes d'insertion avaient répondu présents, de quoi satisfaire les visiteurs et les organisateurs. Depuis Darney et Lamarche, des bus mis à disposition par la Communauté de Communes ont permis à plusieurs personnes sans moyen de locomotion d'assister au Forum. En fin de soirée, une conférence-débat portant sur l'apprentissage a permis à quelques employeurs de partager leur expérience auprès des élus et de centres d'apprentissage présents. Monsieur Alain ROUSSEL, conseiller départemental, a par ailleurs présenté le dispositif Parcours Emploi Compétence mis en place par le Département en faveur du retour vers l'emploi.

A l'année prochaine pour la 2^e édition prévue le 6 juin 2019 !

Mise en place d'un dispositif de soutien aux entreprises du territoire

Par délibération du 25 Juin 2018, les élus communautaires ont décidé, en partenariat avec le Département, de mettre en place un **dispositif d'aide pour les entreprises**. Après étude des projets et sous condition d'éligibilité, l'aide prend la forme d'une **subvention** directe versée à l'entreprise. Celles-ci seront attribuées pour des **investissements immobiliers** dans le cadre d'une construction, d'une extension, d'un aménagement ou d'une rénovation d'un bâtiment existant. Conformément à la réglementation européenne et suite à l'analyse du dossier, le montant de l'aide peut varier de 0 à 30% des dépenses éligibles avec des plafonds en fonction du montant des travaux.

En cas de projets de travaux immobiliers au sein de votre entreprise, merci de contacter la Communauté de Communes qui vous accompagnera dans la procédure administrative auprès du département.

Contact : Elise LAURENT - 03 29 09 43 16 - elarent@vosgescotesudouest.fr

Soutien aux associations du territoire

Par délibération du 22 mai 2018, les élus communautaires ont acté leur volonté de soutenir les associations du territoire notamment par le vote d'un règlement d'attribution des aides. Celui-ci précise les types de subventions, les associations éligibles et les conditions requises pour pouvoir y prétendre. Ce **règlement est disponible sur le site internet www.vosgescotesudouest.fr** (Menu « Vie du territoire », rubrique « Vie associative ») ainsi que le **formulaire de demande d'aide** à compléter et à nous retourner. Le dossier peut également être retiré auprès de la Communauté de Communes.

Tout dossier est étudié par la commission « Développement du Territoire » et/ou « Services à la Population » avant d'être soumis à délibération du bureau communautaire.

Forum des associations

Un Forum des Associations des Vosges Côté Sud-Ouest est organisé par la Communauté de Communes le

15 septembre 2018 de 10h à 17h

à la salle polyvalente de Provenchères-lès-Darney

Venez découvrir les associations de votre territoire et participez à leurs démonstrations !

Entrée libre. Une restauration rapide sera proposée sur place.



Entrée libre de 10h à 17h

Restauration rapide proposée sur place

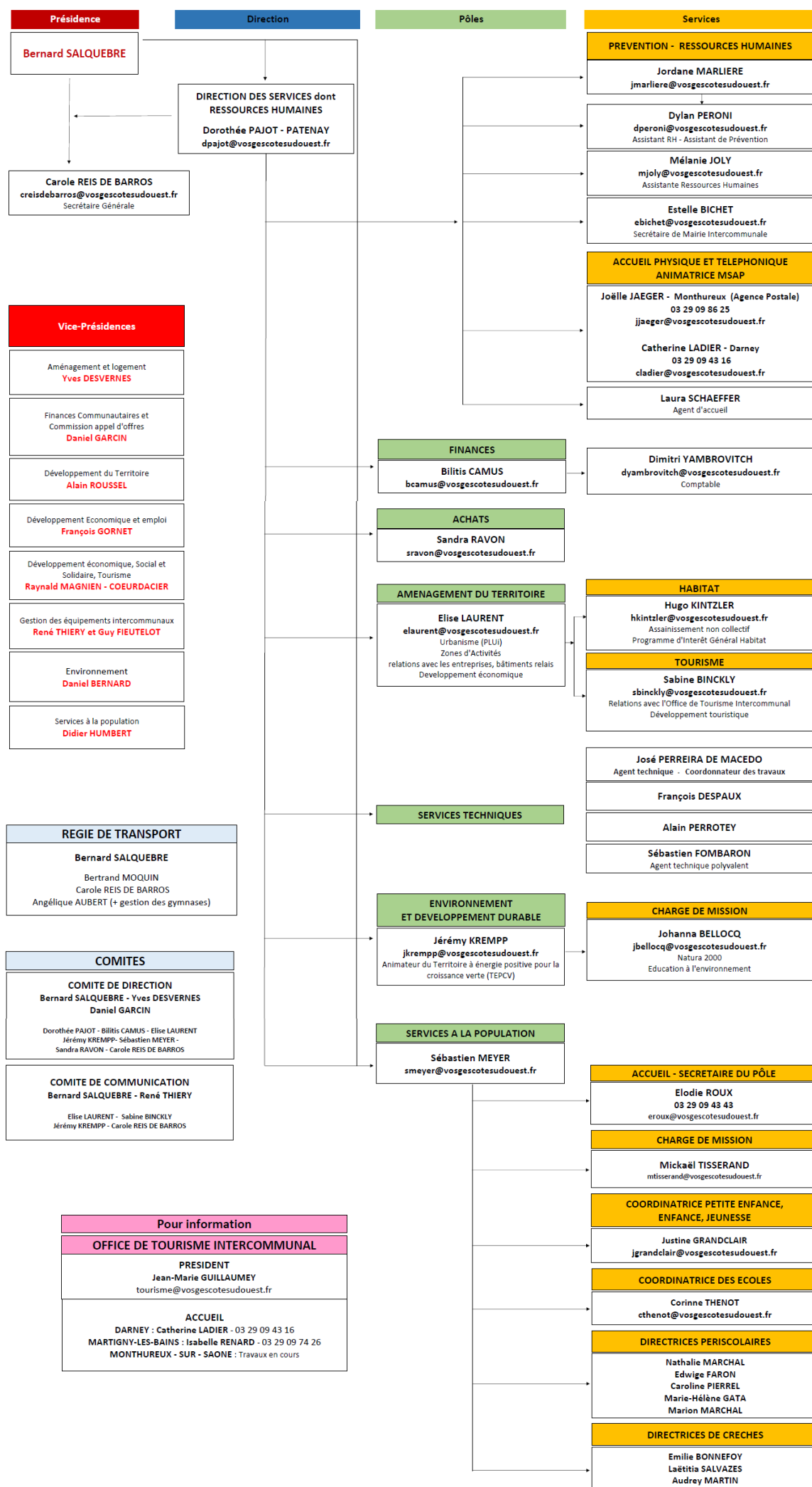
Vosges Côté Sud-Ouest

Création d'un guide pratique intercommunal

Actuellement, la Communauté de Communes recense les entreprises, les services et les associations du territoire afin d'éditer un guide intercommunal qui facilitera à chacun les démarches de la vie quotidienne.

Elise LAURENT, Responsable du pôle Aménagement du territoire

L'organisation de la Communauté de Communes au 01/09/18



La Communauté de Communes des Vosges Côté Sud Ouest (CCVCSO) exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence des affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires en lieu et place de ses communes membres.

Dans ce cadre, afin de respecter le principe d'égalité d'accès des usagers au service public, il a été décidé par délibération du Conseil Communautaire d'uniformiser les différents tarifs des services périscolaires (cantine, garderie).

Cette harmonisation tarifaire correspond à la moyenne des tarifs pratiqués sur l'ensemble des cantines et des garderies périscolaires de toutes les écoles du territoire :

- Tarif du repas à 3,60 € (coût moyen du Conseil Départemental des Vosges).
- Tarif du temps périscolaire méridien : à 1,40 € ou à 1,50 € en fonction du quotient familial (QF < ou > à 1000).
- Tarif du temps périscolaire du matin et du soir : 1,24 € à 1,40 €/h en fonction du quotient familial (QF < ou > à 1000).

Création de services d'accueils de loisirs extrascolaires les mercredis

Dans le cadre de la suppression des NAP, la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud Ouest a souhaité proposer un accueil de loisirs les 36 mercredis de la période scolaire de 7h00 à 18h30.

Ce dispositif, qui existait déjà sur l'ancienne Communauté de Communes des Marches de Lorraine à Lamarche les après-midi seulement, sera donc mis en place à compter de septembre 2018 pour la journée complète sur 3 sites : Darney, Escles et Monthureux-sur-Saône.

Il ne s'agit donc pas d'un accueil de garderie périscolaire mais d'un accueil de loisirs extrascolaire qui n'est pas un simple mode de garde puisque ce service permet la découverte et la pratique d'activités dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs sous la responsabilité d'une directrice de centre de loisirs et d'animateurs qualifiés.

Quotient familial	HORAIRES	TARIFS 1 ^{er} enfant	TARIF 2 enfants et +
0 à 1000	9h-12h / 14h-17h (sans le temps de midi)	7,40 €	6,40 €
	9h-17h (avec le temps de midi, repas fourni par les parents)	9,88 €	8,88 €
	1/2 journée (9h-12h ou 14h-17h)	3,70 €	3,20 €
	Garderie (7h-9h / 17h-18h30)	1,24 € de l'heure	1,24 € de l'heure
1001 et +	9h-12h / 14h-17h (sans le temps de midi)	8,40 €	7,40 €
	9h-17h (avec le temps de midi, repas fourni par les parents)	11,40 €	10,40 €
	1/2 journée (9h-12h ou 14h-17h)	4,20 €	3,70 €
	Garderie (7h-9h / 17h-18h30)	1,40 € de l'heure	1,40 € de l'heure

Réorganisation et création d'accueils périscolaires

Faisant suite à une enquête de la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud Ouest auprès des familles sur les secteurs scolaires de Damblain et Sans Vallois – les Vallois, la décision de créer des accueils périscolaires à compter de la rentrée de septembre 2018 a été prise.

Cette décision permet à l'ensemble des familles du territoire de bénéficier de ce service de garderie puisque toutes les écoles en disposent désormais.

Et concernant le secteur Lerrain – Escles, une réflexion d'amélioration a conduit à ouvrir un accueil périscolaire sur l'école de Lerrain en plus de celui de l'école d'Escles.

Sébastien MEYER, Responsable service population

Sur le territoire de la CCVCSO, la taxe de séjour sera appliquée au 1^{er} janvier 2019. Elle s'appliquera à toute personne passant au minimum une nuitée dans un hébergement touristique. Cette taxe, payée par le touriste, sera reversée par l'hébergeur à la CCVCSO et contribuera au développement touristique du territoire.

Les tarifs de la taxe affichés comprennent une taxe additionnelle de 10% pour le Département. Voici les tarifs qui ont été votés pour les différents types d'hébergements :

	Tarifs de la taxe de séjour
Palaces	4,40 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 5*	3,30 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4*	1,40 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3*	1,10 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2*	0,80 €
Villages de vacances 4*, 5*	
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1*, Villages de vacances 1*, 2*, 3* Chambres d'hôtes	0,80 €
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	
Terrains de camping et terrains de caravanage 3*, 4*, 5* ou équivalent	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1*, 2* ou équivalent, Ports de plaisance	0,22 €

Hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air : forfait de 4%.

Sabine BINCKLY, Chargée de mission tourisme

Le mot du président de l'Office du Tourisme

Quels sont les objectifs de l'OT ?

Il s'agit tout d'abord de développer un tourisme sur notre secteur. Il faut valoriser le territoire tant du point de vue du patrimoine, qu'il soit architectural, culturel ou naturel, mais aussi les acteurs économiques locaux que sont les hébergeurs, les artisans ou les producteurs locaux.

Il conviendra d'attacher une attention particulière au traitement équitable de l'ensemble du territoire. Pour ce faire, en plus de l'office de tourisme basé au siège la Communauté de Communes, deux bureaux d'information touristique sont présents à Martigny-les-Bains et Monthureux-sur-Saône.

Quels sont les moyens pour y parvenir ?

Grâce à l'appui financier et humain de la Communauté de Communes et au travail des administrateurs, en 2018, nous allons mettre en service un site internet dédié, nous rééditons une carte actualisée, et nous procédons à une refonte de l'ensemble des supports graphiques.

Dans le même temps, nous sommes présents sur l'ensemble des manifestations d'intérêt communautaire. Enfin nous avons rencontré l'ensemble des Offices de tourisme voisins en vue d'activer un réseau favorisant les synergies entre acteurs du tourisme dans les Vosges, la Haute-Marne et la Haute-Saône.

Jean-Marie GUILLAUMEY, Président de l'OT



OFFICE DE TOURISME



Vosges Côté Sud Ouest



tourisme@vosgescotesudouest.fr



@OTVCSO



03.29.09.43.16



www.tourisme-vosgescotesudouest.fr
En cours de création

Création d'un parc de la Préhistoire

Porté par la Communauté de Communes en partenariat avec l'association du centre de la préhistoire, le projet devrait se concrétiser pour la saison 2019. Les visiteurs pourront découvrir un nouvel espace extérieur reconstitué autour de la fin de l'ère glaciaire. Plusieurs animaux grandeur nature seront installés : mammouth, mégalocéros, ours des cavernes, bison des steppes et rhinocéros laineux.



La réalisation du projet se fera grâce au soutien financier de l'Etat et du Département, qui représente entre 65 et 70 %, pour lequel la demande d'aide est en cours d'étude. Nous espérons ainsi attirer davantage de visiteurs sur le territoire !

Elise LAURENT, Responsable du pôle Aménagement du territoire

